

trésorier, *Rouchon* et *Burellier*. — (Ce dernier, démissionnaire quelques mois plus tard, fut remplacé par M. *Guérin*, qui décéda le 15 mars 1863 et ne fut pas remplacé.

16 mars 1860. — Traité de la Commission avec M. *Jules-Gilbert Michaud*, architecte demeurant à Roanne. Approbation des plans et conventions pour leur exécution (1).

(1) Je transcris les articles les plus intéressants de ce traité :

« Aujourd'hui dimanche 16 mars 1860, nous soussignés Nermond,
 « curé, et Jeannez président, P.-M. Deville, B. Rouchon, et Thomas
 « Guérin, tous cinq agissant solidairement comme membres de la
 « Commission nommée pour l'érection de l'église Sainte-Anne, nous
 « étant réunis dans le cabinet de M. Michaud, architecte à Roanne, à
 « l'effet d'examiner les plans et devis dressés par lui sur la demande
 « que nous lui en avons faite par notre lettre collective du 9 août 1858,
 « après avoir mûrement examiné lesdits plans et entendu les expli-
 « cations de l'architecte..... Avons à l'unanimité arrêté ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Est approuvé dans son entier le plan d'ensemble du
 « projet, dont l'exécution aura lieu partiellement à mesure que la fa-
 « brique paroissiale acquerra les ressources.....

« Art. 3. Nous autorisons également M. Michaud à exécuter immé-
 « diatement la construction des parties du plan comprenant l'abside, la
 « travée des chapelles, le transept, la travée à la suite et une des sa-
 « cristies, parties comprises entre les lettres A, B, C, D du plan....

« La construction de ces parties devant occasionner une dépense esti-
 « mée à 48,000 fr. Toutefois la dépense à faire durant l'année 1860
 « ne pourra excéder la somme de 20,000 fr. Le surplus des travaux
 « nécessaires pour compléter cette première partie de l'édifice, étant
 « subordonné aux ressources à venir.

« Art. 4. L'architecte soumettra à la Commission les traités à faire
 « avec les divers entrepreneurs; ils seront approuvés par son prési-
 « dent, M. Jeannez, dûment autorisé, et avant leur mise en exécu-
 « tion.

« Art. 5. A la fin de chaque campagne, M. Michaud soumettra à la
 « Commission le compte-rendu des travaux exécutés sous forme